

FACILE  
À LIRE

# Plan d'action CDPH

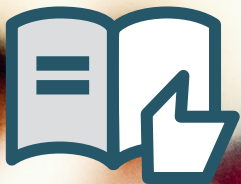
## 2019-2023

Comment mettre en pratique  
les droits de la Convention des Nations Unies  
relative aux droits des personnes handicapées?

Le Plan d'action CDPH présente:

- Ce que les associations veulent faire.
- Et ce que les associations recommandent aux institutions de faire.

Vous lisez ici le Plan d'action CDPH  
en facile à lire.



## Le Plan d'action CDPH, qu'est-ce que c'est?

Le Plan d'action CDPH explique comment 3 associations veulent mettre en pratique les droits de la CDPH.

Ces 3 associations sont INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse.

Le Plan d'action CDPH donne aussi des conseils aux institutions.

Avec ces conseils, les institutions peuvent aussi mettre en pratique les droits de la CDPH.

## Qu'est-ce que vous pouvez lire dans le Plan d'action CDPH?

Le Plan d'action CDPH a 2 parties.

### La partie 1 s'appelle «Informations sur le Plan d'action»

Le Plan d'action CDPH a 2 parties.

- Pourquoi les 3 associations ont écrit le Plan d'action CDPH?
- Comment les associations ont préparé le Plan d'action CDPH?
- Qui a travaillé pour le Plan d'action CDPH?
- Quelles sont les prochaines étapes?
- Comment en savoir plus sur le Plan d'action CDPH?

### La partie 2 s'appelle «Objectifs, mesures et conseils»

Dans cette partie, nous présentons:

- les objectifs,
- les mesures,
- les conseils.

Cette partie commence à la page 7.

## Partie 1. Informations sur le Plan d'action

### Pourquoi les associations ont écrit le Plan d'action CDPH?

Les 3 associations INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse veulent mettre en pratique les droits de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Nous appelons cette convention la **CDPH**.  
C'est plus court et plus facile.

**La CDPH donne des droits aux personnes avec un handicap.**  
Ces droits sont très importants pour les personnes avec un handicap.  
Par exemple, pour l'égalité et l'autodétermination.

**La CDPH est un contrat.**  
La Suisse a signé la CDPH en 2014.  
Les droits sont maintenant écrits dans le contrat.  
Mais il reste encore beaucoup à faire.

**Souvent, ces droits ne sont pas encore mis en pratique.**  
Cela veut dire que les personnes avec un handicap n'ont **pas encore** ces droits dans la vie de tous les jours.

**Les 3 associations INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse veulent changer cela.**

Elles veulent le faire grâce au Plan d'action CDPH.  
Car ce plan dit comment on peut mettre en pratique les droits de la CDPH.

## Comment les associations ont préparé le Plan d'action CDPH?

Les 3 associations et leurs institutions ont dit:

Nous voulons faire un plan.

Ce plan doit permettre de mettre en pratique les droits de la CDPH.

Les 3 associations se sont demandé:

**Comment est-ce que nous pouvons mettre en pratique la CDPH?**

Pour répondre, les 3 associations ont écrit des **objectifs**.

Les objectifs disent: voilà ce que nous voulons réussir à faire.

Ensuite les 3 associations ont écrit des **mesures**.

Les mesures disent: voilà comment nous voulons faire cela.

Les 3 associations se sont ensuite demandé:

Qu'est-ce que nos institutions peuvent aussi faire?

Pour répondre, les 3 associations ont écrit de **conseils**.

Les conseils proposent des idées aux institutions pour mettre en pratique la CDPH.

### Et aussi de bons exemples

Les 3 associations ont aussi voulu voir ce qui se fait déjà.

Beaucoup d'institutions font déjà des choses pour mettre en pratique les droits de la CDPH.

Les 3 associations ont mis ces bons exemples sur un site internet.

Ce site s'appelle: **[www.plandaction-cdph.ch](http://www.plandaction-cdph.ch)**

Il y a environ 40 bons exemples.

Pour lire les exemples en facile à lire, cliquez sur le bouton «Facile à lire» du site.

## Qui a travaillé pour le Plan d'action CDPH?

**Les 3 associations** INSOS, CURAVIVA et VAHS ont organisé le projet Plan d'action CDPH.  
Elles ont commencé en 2017

**Plus de 80 personnes** ont travaillé pour le Plan d'action CDPH.

Ces personnes sont:

- les chefs, des collaborateurs et collaboratrices des 3 associations,
- des personnes qui travaillent dans des institutions,
- des auto-représentants et auto-représentantes de la Commission d'inclusion.

## Comment ces personnes ont travaillé ensemble?

### Le groupe de travail national

Le groupe de travail national a dirigé le projet.

Les membres du groupe de travail sont venus de toute la Suisse.

2 membres de la Commission d'inclusion ont participé aux réunions du groupe de travail national.

### La Commission d'inclusion

La Commission d'inclusion a accompagné le projet.

Les membres de la Commission d'inclusion sont des auto-représentants et auto-représentantes.

Les membres de la Commission d'inclusion se sont demandé:

- Qu'est-ce que les associations font bien?
- Et qu'est-ce qu'elles font moins bien?

Les membres de la Commission d'inclusion ont réfléchi.

Ensuite, ils ont dit aux associations:

Voilà ce que nous trouvons bien et voilà ce que nous ne trouvons **pas** bien.

**Des organisations de personnes avec un handicap** ont aussi participé.

Elles ont lu le Plan d'action CDPH.

Ensuite, elles ont dit:

Voilà ce que nous trouvons bien et voilà ce que nous ne trouvons **pas** bien.

### Quelles sont les prochaines étapes?

Les 3 associations veulent réaliser les 80 mesures.

Elles ont besoin de **5 ans** pour le faire.

Les 3 associations vont travailler avec **des auto-représentants et des auto-représentantes**.

Et aussi, les 3 associations ont organisé un **monitoring**.

Cela veut dire: des gens vont contrôler les 3 associations.

Ces gens vont regarder: est-ce que les 3 associations travaillent bien?

### Comment en savoir plus sur le Plan d'action CDPH?

Pour en savoir plus, il y a un site internet.

Sur ce site, vous trouvez des informations sur le Plan d'action CDPH.

Vous trouvez aussi de bons exemples.

Ce site s'appelle: **[www.plandaction-cdph.ch](http://www.plandaction-cdph.ch)**

## Partie 2. Objectifs, mesures et conseils

Dans cette partie, nous vous présentons les **objectifs**.  
Pour chaque objectif, il y a des **mesures**.  
Et dès l'objectif 8, chaque objectif a aussi des **conseils**.

Les 3 associations ont défini **35 objectifs**.

Les objectifs sont très variés.

Il y a des objectifs:

- pour les associations,
- pour le travail,
- pour la qualité de vie,
- pour la formation des professionnels,
- pour des sujets spéciaux.

Par exemple, pour les enfants et les jeunes.

## Comment lire le Plan d'action CDPH?

### 1. Les objectifs en langage difficile

D'abord, nous écrivons l'objectif en langage difficile.  
Et aussi pour quels articles de la CDPH est fait cet objectif.  
Cette partie a le pictogramme avec les flèches.

### 2. Les objectifs en facile à lire

Nous expliquons l'objectif en facile à lire.  
Cette partie a le pictogramme avec le livre.

### 3. Exemples de mesures en facile à lire

Vous pouvez ensuite lire une mesure.  
Une mesure explique:  
Voilà comment les associations veulent atteindre l'objectif.  
Les associations ont défini beaucoup de mesures.  
Pour ne pas faire un document trop long,  
nous présentons seulement 1 exemple de mesure par objectif.

### 4. Conseils aux institutions en facile à lire

Vous pouvez ensuite lire un conseil.  
C'est un conseil pour les institutions.  
Les associations ont trouvé beaucoup de conseils.  
Pour ne pas faire un document trop long,  
nous présentons seulement 1 exemple de conseil par objectif.



## Les objectifs pour les associations

Ici, nous vous expliquons les **objectifs pour les associations**.

C'est ce que les associations veulent faire.

Ce sont les objectifs 1 à 7.



### Objectif 1: réflexions permanentes sur la CDPH

Articles de la CDPH: 3, 4, 5, 6



#### Cet objectif veut dire:

Les associations réfléchissent régulièrement à la CDPH.

Et se demandent régulièrement:

Qu'est-ce que nous pouvons faire pour plus mettre en pratique les droits de la CDPH pour les personnes avec un handicap?

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations créent un groupe de travail.

Les membres du groupe de travail regardent:

Sur quels sujets les associations doivent encore réfléchir?



### Objectif 2: réduction et prévention des effets d'exclusion

Articles de la CDPH: 2, 3, 4, 5, 8, 19, 20, 24, 26, 27



#### Cet objectif veut dire:

Les associations sont pour l'inclusion.

Les associations veulent empêcher l'exclusion.

Les personnes avec un handicap ne doivent **pas** souffrir d'exclusion.

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations organisent des rencontres

avec des personnes avec un handicap

et avec des organisations pour les personnes avec un handicap.

Ensemble, elles discutent et regardent:

Où est-ce que les associations et les institutions excluent les personnes avec un handicap?



### Objectif 3: intégration de la CDPH et perméabilité accrue dans le domaine des services

Articles de la CDPH: 4, 5, 8, 19



#### Cet objectif veut dire:

Les institutions doivent suivre des règles.

La Confédération et les cantons définissent ces règles.

Les associations veulent avoir de bonnes règles pour les institutions.

Avec de bonnes règles, les institutions peuvent offrir de bons services aux personnes avec un handicap.

Et comme cela, les personnes avec un handicap peuvent mieux vivre dans la société.

---

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Pour avoir de bonnes règles, les associations discutent avec des gens de la Confédération et des cantons.

Les associations disent:

Les personnes avec un handicap doivent pouvoir choisir où habiter.

Les personnes avec un handicap doivent aussi vivre

de façon autonome et autodéterminée hors de l'institution.



#### Objectif 4: statistiques

Article de la CDPH: 31



##### Cet objectif veut dire:

Les associations veulent avoir des informations.

On appelle cela des statistiques.

Grâce à ces informations, les associations voient:

Ici, il faut améliorer quelque chose.

Grâce à ces informations, les associations voient aussi:

Ici, nous faisons assez ou **pas** assez pour la CDPH.

---

##### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations se demandent:

Quelles informations sont intéressantes?

Ensuite elles vont vers la Confédération et les cantons.

Elles demandent: pouvez-vous collecter ces informations?

Ensuite, la Confédération et les cantons donnent ces informations aux associations.



#### Objectif 5: sensibilisation au sein des associations

Article de la CDPH: 8



##### Cet objectif veut dire:

Les associations réfléchissent aux droits et aux objectifs de la CDPH.

Dans leur travail, elles mettent en pratique ces droits et ces objectifs.

---

##### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Beaucoup d'institutions mettent en pratique déjà certains droits écrits dans la CDPH.

Ce sont de bons exemples.

Les associations collectent ces bons exemples.

Ensuite, elles mettent ces bons exemples sur un site internet.

Comme cela, toutes les institutions connaissent les bons exemples.



## Objectif 6: participation au sein des associations

Articles de la CDPH: 19, 27, 29



### Cet objectif veut dire:

Les personnes avec un handicap travaillent avec les associations.

### Les associations regardent:

Comment les auto-représentants et auto-représentantes peuvent mieux travailler dans et avec les associations?



## Objectif 7: accessibilité des associations

Articles de la CDPH: 9, 21



### Cet objectif veut dire:

Les associations assurent une chose:

Les informations sont accessibles aux personnes avec un handicap.

Les associations regardent aussi:

Qu'est-ce qui rend difficile de travailler ensemble?

Et ensuite, elles regardent comment supprimer ces difficultés.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations écrivent leurs informations en facile à lire.

Et elles rendent leurs sites internet accessibles.

## Les objectifs pour le travail

Ici, nous vous expliquons les **objectifs pour le travail**.

Il y a des objectifs:

- pour le travail en général,
- pour la formation professionnelle,
- pour l'intégration professionnelle.

Intégration professionnelle veut dire:

Les personnes avec un handicap participent au monde du travail.

Ce sont les objectifs 8 à 13.



### Objectif 8: participation

Articles de la CDPH: 24, 26, 27



#### Cet objectif veut dire:

Les travailleurs et travailleuses avec un handicap

veulent changer quelque chose sur leur lieu de travail?

Alors, ils peuvent dire cela à la personne responsable dans l'institution.

Par exemple, la cheffe d'atelier.

Comme cela, les institutions permettent aux travailleurs

et travailleuses avec un handicap:

- de donner leur avis,
- de participer aux décisions.

---

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations soutiennent et conseillent les institutions.

Elles expliquent: voilà comment les travailleurs et travailleuses avec un handicap peuvent donner leur avis au travail.

---

#### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions changent leur règlement du personnel.

Les institutions écrivent dans le règlement du personnel:

Voilà comment les travailleurs et travailleuses peuvent avoir leur mot à dire.

Par exemple, les institutions écrivent:

A qui les travailleurs et travailleuses peuvent dire leurs souhaits et leurs préoccupations.



## Objectif 9: égalité des chances dans la formation professionnelle et au travail

Articles de la CDPH: 24, 26, 27



### Cet objectif veut dire:

Les personnes avec un handicap doivent pouvoir:

- avoir une bonne formation professionnelle,
- avoir un bon travail,
- avoir une place de travail accessible.

Les institutions offrent de bonnes conditions de travail.

Elles offrent aussi une bonne formation professionnelle.

Et elles offrent des règles pour les salaires.

Ces règles sont bonnes et claires.

---

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations réfléchissent:

Qu'est-ce qu'un bon salaire pour les travailleurs et travailleuses avec un handicap?

Et est-ce que les associations défendent aussi de bons salaires pour les apprentis et apprenties avec un handicap.

---

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions doivent regarder:

Comment les apprentis et apprenties avec un handicap peuvent aider les autres apprentis et apprenties avec un handicap dans leur formation?

Les spécialistes appellent cela: le conseil par les pairs.



## Objectif 10: soutien de la liberté de choix et de l'autonomie personnelle

Articles de la CDPH: 2, 4, 5, 8, 19, 20, 24, 26, 27



### Cet objectif veut dire:

Les institutions offrent plusieurs sortes de travail dans l'institution. Elles offrent aussi des places de travail hors de l'institution. Une personne avec un handicap travaille dans une entreprise externe? Ou elle fait un apprentissage dans une entreprise externe? Alors, l'institution accompagne la personne avec un handicap dans cette entreprise.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations organisent des rencontres entre les institutions. Lors de ces rencontres, les professionnels partagent leurs expériences.

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions soutiennent leurs travailleurs et travailleuses avec un handicap. Comme cela, les travailleurs et travailleuses avec un handicap apprennent des choses sur eux-mêmes.

Par exemple:

- quelles sont leurs qualités,
- comment prendre des décisions.



## Objectif 11: encouragement et ancrage de la perméabilité

Articles de la CDPH: 26, 27



### Cet objectif veut dire:

Les institutions font des choses pour le travail.

Elles offrent différentes places de travail.

Elles offrent du travail en institution. Et du travail hors de l'institution.

Les travailleurs et travailleuses avec un handicap peuvent choisir.

Les institutions aident aussi les travailleurs et travailleuses avec un handicap:

- à trouver un travail,
- à choisir seuls quel travail ils veulent faire.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations soutiennent le métier de job-coach.

Le job-coach conseille les personnes avec un handicap et les entreprises.

Le job-coach aide les personnes avec un handicap à passer de l'apprentissage au travail.

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Des jeunes avec un handicap ne trouvent pas de travail à la fin de l'école?

Alors les institutions organisent des formations passerelles.

Par exemple une 10ème année.

Comme cela existe pour les autres jeunes.





## Objectif 12: facilitation des parcours professionnels

Articles de la CDPH: 24, 26, 27



### Cet objectif veut dire:

Les personnes avec un handicap peuvent toujours apprendre des choses au travail.

Elles peuvent faire des formations et suivre des cours aussi quand elles travaillent.

---

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations veulent mieux informer.

Par exemple, elles veulent créer des sites internet.

Sur ces sites internet, les personnes avec un handicap peuvent trouver:

- des places d'apprentissage,
- des places de travail,
- des bureaux pour l'orientation professionnelle.

Dans ces bureaux, des personnes donnent des conseils.

Ces conseils aident à choisir son métier.

Et à s'améliorer dans un métier.

On appelle ces personnes des conseillers et conseillères en orientation.

---

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions organisent des formations professionnelles.

Ces formations peuvent avoir lieu dans l'institution.

Ou à l'extérieur, hors de l'institution.



## Objectif 13: accessibilité dans la formation et au travail

Articles de la CDPH: 24, 26, 27



### Cet objectif veut dire:

Les places de travail dans les institutions sont accessibles.  
Et les places d'apprentissage dans les institutions sont accessibles.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations aident les institutions à rendre les informations accessibles.  
Par exemple à donner des informations faciles à comprendre.

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions écrivent les documents importants en facile à lire.  
Par exemple les contrats de travail. Ou la charte.  
Dans une charte, une institution explique:  
Voilà ce que nous voulons faire et ce qui est important pour nous.

## Les objectifs pour la qualité de vie

Ici, nous vous expliquons les **objectifs pour la qualité de vie**.

Les personnes avec un handicap doivent pouvoir choisir:

Voilà comment je veux vivre.

Il y a des objectifs:

- pour le logement,
- pour les structures de jour,
- pour les loisirs.

Ce sont les objectifs 14 à 22.



### Objectif 14: liberté de choix et diversité de l'offre

Articles de la CDPH: 3, 4, 12, 19, 23



#### Cet objectif veut dire:

Les personnes avec un handicap peuvent choisir:

- Voilà comment je veux habiter.  
Par exemple: en colocation ou en appartement accompagné.
- Voilà comment je veux organiser ma vie de tous les jours.
- Voilà ce que je veux faire comme loisirs

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les personnes avec un handicap doivent pouvoir dire:

Voilà où je veux habiter.

Pour permettre cela, les associations discutent avec les gens de la Confédération et des cantons.

#### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions doivent regarder:

Est-ce que nos résidents peuvent changer de logement?

Est-ce qu'ils ont assez de choix?

Par exemple, d'une chambre en institution à un appartement accompagné?

**Objectif 15: centrage sur la personne, milieu de vie, espace social**

Articles de la CDPH: 8, 19, 24, 29, 30

**Cet objectif veut dire:**

L'espace social est tout ce qui est proche d'une personne.

Par exemple: son quartier ou les associations de son village.

L'espace social est très important.

L'espace social permet à une personne de participer.

Et donc de faire partie de la société.

Les institutions sont une partie importante de l'espace social.

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations disent:

Il faut plus de choses pour favoriser l'échange avec l'espace social.

Il faut développer plus de possibilités pour les personnes avec un handicap.

Par exemple: des services de transport.

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Les institutions organisent des choses pour permettre

des rencontres entre personnes avec et personnes sans handicap.

Par exemple: des événements ou des sorties.



## Objectif 16: mobilisation des propres ressources chez les personnes en situation de handicap

Articles de la CDPH: 19, 23, 24, 30



### Cet objectif veut dire:

Les institutions ont une prestation ou veulent offrir une nouvelle prestation?

Alors elles regardent toujours:

- De quoi ont besoin les personnes avec un handicap?
- Qu'est-ce que les personnes avec un handicap savent faire?

Et les institutions aident les personnes avec un handicap

- à développer leurs forces,
- à choisir seules.

Ainsi, les personnes avec un handicap peuvent dire:

Voilà comment je veux vivre.

---

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations montrent comment faire des sondages.

Dans ces sondages, on demande: est-ce que vous êtes content?

Ce sont des personnes avec un handicap qui posent ces questions à d'autres personnes avec un handicap.

On appelle cela des sondages de satisfaction par des pairs.

---

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions aident les personnes qui travaillent et habitent dans leur institution.

Ces personnes doivent pouvoir dire leurs souhaits et besoins.

Et les institutions aident ces personnes à penser à leur futur.

**Objectif 17: autonomie et participation à la prise de décision**

Articles de la CDPH: 8, 19, 21, 23, 24, 29, 30

**Cet objectif veut dire:**

Les personnes avec un handicap participent aux décisions.  
Elles donnent leur avis sur les choses importantes de l'institution.

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations regardent:  
Comment les personnes avec un handicap peuvent participer?  
Comment elles peuvent dire leur avis?  
Qu'est-ce qui existe pour aider la participation?  
Et est-ce que ce qui existe est vraiment bien?

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Les institutions permettent aux personnes avec un handicap de prendre la parole et de participer.  
Partout où cela est possible.

**Objectif 18: sensibilisation, position et culture**

Articles de la CDPH: 3, 4, 8, 21, 24

**Cet objectif veut dire:**

Les institutions savent: c'est important de mettre en pratique les droits de la CDPH.

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations écrivent les droits de la CDPH en facile à lire.

**Une institution veut changer des documents importants?**

Par exemple la charte?  
Ou alors une institution veut changer une prestation?  
Alors les personnes avec un handicap doivent participer à ces changements.



## Objectif 19: prévention, protection et suivi

Articles de la CDPH: 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 23



### Cet objectif veut dire:

Les institutions protègent les personnes avec un handicap.  
Pour bien protéger, 3 choses sont très importantes.

#### 1. Intégrité

Les institutions protègent les personnes avec un handicap.  
Personne n'a le droit de faire du mal aux personnes avec un handicap.

#### 2. Vie privée

Les institutions protègent la vie privée des résidents et résidentes.  
Les personnes avec un handicap choisissent:  
Voilà ce que les autres peuvent savoir sur moi.  
Et voilà ce qui est secret.

#### 3. Limites personnelles

Chaque personne a ses limites personnelles.  
Personne ne doit dépasser ces limites.  
Les institutions regardent:  
Comment éviter de dépasser les limites?  
Et que faire si quelqu'un a dépassé les limites d'une personne?

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations participent à un groupe de travail sur la prévention.  
Prévention veut dire:  
Agir avant pour empêcher que quelque chose de mal arrive.  
Et les associations écrivent ensuite des conseils pour le respect de la vie privée.

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions décident **avec** leurs bénéficiaires les règles de vie.  
Par exemple, les règles pour la vie privée dans l'institution.



## Objectif 20: sexualité et vie de couple

Articles de la CDPH: 22, 23



### Cet objectif veut dire:

Les personnes avec un handicap ont droit à la sexualité.  
Elles ont le droit d'avoir un petit ami ou une petite amie.  
Les institutions permettent à ces personnes de vivre leur amour.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations réfléchissent et discutent souvent de la sexualité et de la vie amoureuse.  
Elles utilisent pour cela le guide sur la sexualité.

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions font des concepts pour la vie amoureuse.  
Dans ces concepts, elles écrivent:  
Voilà comment les personnes avec un handicap peuvent vivre leur sexualité et leur vie de couple dans l'institution.



**Objectif 21: mesures de contrainte**

Articles de la CDPH: 14, 17, 19, 24, 25, 30

**Cet objectif veut dire:**

Les institutions peuvent utiliser les mesures de contrainte.  
Mais seulement très rarement.

Les mesures de contrainte, cela veut dire:

Obliger quelqu'un à faire quelque chose qu'il ne veut pas.

Par exemple:

Une personne doit aller à l'hôpital.

Elle ne veut pas.

Mais le médecin l'oblige à y aller.

Et si une institution a décidé de prendre une mesure de contrainte, alors elle doit vérifier souvent et avec attention:

Est-ce que cette mesure est encore nécessaire ou pas.

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations discutent avec les cantons.

Tous les cantons doivent avoir les mêmes règles pour les mesures de contrainte.

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Une institution prend une mesure de contrainte?

Alors l'institution regarde avec une personne spécialisée:

Est-ce que c'était vraiment nécessaire?

Ou est-ce qu'il y a une autre possibilité?

**Objectif 22: accès aux services de santé**

Articles de la CDPH: 17, 25

**Cet objectif veut dire:**

Les personnes avec un handicap ont des soins médicaux de qualité.  
Par exemple, elles ont un docteur ou une doctoresse.  
Et les personnes avec un handicap ont droit à tous les soins.  
Par exemple, elles peuvent avoir un fauteuil roulant spécial.

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Souvent, les médecins et les personnes des hôpitaux connaissent mal le handicap.  
Ils se demandent:  
Comment je dois parler à une personne avec un handicap?  
Les associations informent les médecins et les personnes des hôpitaux.  
Par exemple, les associations écrivent une brochure d'information.  
Ensuite, les médecins et les personnes des hôpitaux connaissent mieux le handicap.  
Et alors ils font mieux attention aux besoins des personnes avec un handicap.

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Dans les institutions, les collaborateurs et collaboratrices connaissent des choses différentes.  
Tous travaillent ensemble.

## Les objectifs pour la formation du personnel

Ici, nous vous expliquons les **objectifs pour la formation du personnel**.  
Le personnel, ce sont les personnes qui travaillent dans les institutions.  
Par exemple:

- les référents et référentes,
- les chefs et cheffes d'atelier,
- les directeurs et directrices.

Ce sont les objectifs 23 à 25.



### Objectif 23: profils professionnels du personnel spécialisé



#### Cet objectif veut dire:

Pour travailler dans une institution, les gens doivent suivre des règles. Ces règles disent: voilà ce que doit faire la personne dans son travail. On écrit ces règles dans un document. Ce document s'appelle le profil professionnel. Ce profil professionnel doit respecter la CDPH. C'est important. Comme cela, les gens qui travaillent dans les institutions respectent les droits de la CDPH.

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations regardent:  
Est-ce que ces profils professionnels respectent la CDPH?  
Si la réponse est non, alors les associations changent ces profils professionnels.



## Objectif 24: diversité des formations initiales et continues



### Cet objectif veut dire:

Les gens qui travaillent dans les institutions peuvent toujours se former.

Ils peuvent suivre des cours et des formations inclusifs.

Inclusif veut dire: où des personnes avec et sans handicap participent ensemble aux cours et aux formations.

Par exemple: elles participent comme experts et expertes.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations regardent:

Qu'est-ce qui existe comme cours et formations inclusifs?

Les associations regardent en Suisse. Et aussi à l'étranger.

Ensuite elles mettent ces cours ou ces formations sur une liste.



## Objectif 25: sensibilisation



### Cet objectif veut dire:

Tout le monde doit connaître les droits de la CDPH.

Tout le monde, c'est: les institutions, les écoles du travail social, les organisations pour personnes avec un handicap, les parents, les curateurs et curatrices.

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations réfléchissent:

Comment nous pouvons faire connaître la CDPH aux autres?

Ensuite, les associations créent du matériel d'information.

Par exemple, des brochures ou des vidéos explicatives.

Pour faire cela, les associations ne travaillent pas seules.

Elles travaillent:

- avec des auto-représentants et auto-représentantes,
- avec des collaborateurs et collaboratrices d'institutions.

## Les objectifs pour les sujets spéciaux

Ici, nous vous expliquons les **objectifs pour des sujets spéciaux**.

Les sujets spéciaux sont:

- Les personnes avec un handicap complexe.  
Complexe, cela veut dire:  
Une personne a un handicap lourd ou plusieurs handicaps.
- Les enfants et les jeunes avec un handicap.
- Les personnes âgées avec handicap.

Ce sont les objectifs 26 à 35.

## Les personnes avec un handicap complexe



### Objectif 26: mise en relation avec la société

Articles de la CDPH: 4, 5, 8, 19, 20, 30



#### Cet objectif veut dire:

Les personnes avec un handicap complexe participent à la société.  
Elles peuvent aussi faire un travail utile.  
Elles peuvent faire ce travail dans un atelier d'occupation.

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations travaillent avec les institutions.  
Ensemble, elles créent des guides et des informations.  
Elles écrivent: voilà comment les institutions doivent accompagner les personnes avec un handicap complexe.

#### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions organisent des activités inclusives.  
Inclusif, cela veut dire:  
Où des personnes avec et sans handicap peuvent se rencontrer.  
Par exemple:

- des sorties pour aller faire ses courses au village,
- des activités sportives dans le club de sport du quartier.

**Objectif 27: accès sans obstacle à l'information et à des moyens auxiliaires (techniques)**

Articles de la CDPH: 21, 26

**Cet objectif veut dire:**

Les personnes avec un handicap complexe reçoivent des machines pour les aider à communiquer.

Par exemple, une machine pour pouvoir parler.

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Les institutions regardent:

De quelles machines les personnes avec un handicap complexe ont besoin?

Et les gens des institutions suivent des cours.

**Objectif 28: leviers permettant d'associer et de décharger les parents et les personnes de confiance en tant que partenaires importants**

Articles de la CDPH: 5, 19, 23

**Cet objectif veut dire:**

Les institutions ne travaillent pas toutes seules pour accompagner les personnes avec un handicap complexe.

Les institutions travaillent avec la famille et les amis de ces personnes.

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Les institutions rencontrent souvent la famille et les amis des personnes avec un handicap complexe.

Elles discutent ensemble pour savoir: comment mieux accompagner.

## Les enfants et les jeunes



### Objectif 29: formation d'opinion et expression d'opinion

Articles de la CDPH: 7, 21



#### Cet objectif veut dire:

Les institutions soutiennent et aident les enfants avec un handicap.

Les institutions soutiennent et aident aussi les jeunes avec un handicap.

Elles apprennent aux enfants et aux jeunes:

- Voilà comment tu peux te faire un avis.
- Voilà comment tu peux dire ce que tu penses.

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations réfléchissent:

Comment les institutions peuvent aider les enfants et les jeunes:

- à se faire un avis.
- à dire ce qu'ils pensent.

Ensuite, les associations font des guides.

Les institutions peuvent utiliser ces guides.



## Objectif 30: autonomie et participation à la prise de décision

Article de la CDPH: 19



### Cet objectif veut dire:

Les institutions aident les enfants et les jeunes avec un handicap.

Pour qu'ils se développent bien.

Pour qu'ils apprennent leurs qualités.

Pour qu'ils deviennent des adultes qui savent:

Voilà comment je veux vivre.

---

### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Les associations cherchent:

Quelles sont les offres pour le logement et la formation des jeunes?

Les associations font ensuite connaître ces offres.

Comme cela, tout le monde connaît ces offres.

Et peut les utiliser.

---

### Quels conseils donnent les associations aux institutions?

Les institutions organisent des rencontres.

Ces rencontres sont pour les parents des enfants avec un handicap et des jeunes avec un handicap.

A ces rencontres, les parents peuvent parler ensemble.





### **Objectif 31: protection de l'intégrité et de la vie privée**

Articles de la CDPH: 17, 22, 23



#### **Cet objectif veut dire:**

Les institutions protègent les enfants et les jeunes avec un handicap.

Personne n'a le droit de leur faire du mal.

Les institutions protègent aussi la vie privée des enfants et des jeunes.

---

#### **Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations travaillent avec les institutions.

Ensemble elles écrivent des règles pour protéger les enfants et les jeunes.

---

#### **Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Les institutions offrent des endroits de rencontre pour les enfants et les jeunes.

Ces endroits sont seulement pour eux.

A ces endroits, ils peuvent être entre eux.

Ils peuvent choisir les activités.

**Objectif 32: scolarité et formation professionnelle initiale inclusives**

Article de la CDPH: 24

**Cet objectif veut dire:**

Les enfants et les jeunes avec et sans handicap vont dans les mêmes écoles.

Les cantons rendent cela possible.

A la fin de l'école, les jeunes peuvent aussi choisir un apprentissage.

Cet apprentissage doit être en accord avec leurs vœux et leurs besoins.

Et plus tard, après l'apprentissage, ils peuvent choisir un travail.

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations et les cantons travaillent ensemble.

Leur objectif est:

Les enfants et les jeunes avec et sans handicap vont ensemble à l'école.

**Quels conseils donnent les associations aux institutions?**

Les institutions réfléchissent très tôt:

Comment faire passer un jeune avec un handicap de l'école à l'apprentissage?

**Objectif 33: accès à l'administration et à la justice de façon adaptée à l'âge**

Article de la CDPH: 13

**Cet objectif veut dire:**

Les gens des administrations et des tribunaux prennent au sérieux les enfants et les jeunes avec un handicap.

Les gens des administrations et des tribunaux font attention.

Ils regardent par exemple:

- Est-ce que l'enfant ou l'ado comprend ce qui se passe?
- Est-ce que l'enfant ou l'ado peut dire ce qu'il pense?

**Comment les associations veulent atteindre cet objectif?**

Les associations informent les gens des administrations et des tribunaux sur les besoins des enfants et des jeunes.

## Les personnes âgées avec et sans handicap



### Objectif 34: comportement éthique

Articles de la CDPH: 3, 4, 5, 8, 10, 14, 16, 17, 19, 21



#### Cet objectif veut dire:

Les institutions regardent:

- Comment bien accompagner les personnes âgées avec un handicap.
- Comment bien soigner les personnes âgées avec un handicap.

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Il existe déjà des informations sur le handicap et la vieillesse.  
Les associations vont maintenant écrire ces informations dans un langage facile à comprendre.



### Objectif 35: encouragement d'offres axées sur l'espace

Articles de la CDPH: 3, 4, 9, 19, 20, 28, 29, 30



#### Cet objectif veut dire:

Les institutions offrent des activités intéressantes pour les personnes âgées avec un handicap.  
Ces activités aident la personne âgée à bien vivre dans son environnement.

L'environnement, c'est le monde qui l'entoure.  
Par exemple: l'institution, le village ou le quartier.  
Les spécialistes appellent cela: l'espace social.

#### Comment les associations veulent atteindre cet objectif?

Des institutions ont une idée pour aider les personnes âgées avec un handicap

- à mieux vivre.
- à mieux choisir comment vivre.

Alors les associations aident les institutions à réaliser leur idée.



**CURAVIVA.CH**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Avec le soutien du :

**Bureau fédéral de l'égalité pour  
les personnes handicapées BFEH**